

Communiqué de presse – 12 janvier 2020

Action non-violente contre l'éclairage des vitrines la nuit dans le centre-ville de Rennes



Ce samedi 11 janvier 2020, une dizaine de militant·e·s de l'association ANV COP 21 (Association Non Violente - COP 21) ont mené une action rue Le Bastard afin de sensibiliser les passant·e·s et les commerçant·e·s sur la question des éclairages des vitrines et magasins la nuit.

À Rennes, de nombreuses enseignes laissent leurs magasins ou leurs vitrines allumées la nuit et le dimanche : c'est encore le cas de Devred, Cache-Cache et Minelli par exemple. Cela est non seulement une infraction à l'arrêté du 25 janvier 2013 qui prévoit que les vitrines des commerces soient éteintes entre 1h et 7h du matin, mais c'est aussi un véritable non-sens. En effet, ces éclairages consomment de grandes quantités d'énergie et augmentent la pollution lumineuse. Pourtant la mairie n'a pris aucune mesure pour que la loi soit respectée alors qu'elle affiche pourtant son attachement à la cause écologique.

Durant l'action de ce samedi, les militants d'ANV COP21 ont **proposé aux passant·e·s de s'exprimer** sur la question "D'après vous, à quelle heure les éclairages des vitrines et des magasins devraient-ils être éteints ?". Les réponses écrites sur des cartons étaient ensuite affichées et la grande majorité des gens ont répondu "**dès la fermeture !**".

Les militant·e·s d'ANV COP21 sont également allé·e·s **rencontrer les commerçant·e·s** et ont reçu un bon accueil. La majorité des salarié·e·s soutiennent la cause tout en expliquant qu'ils ne peuvent pas faire grand-chose.

La responsable d'une enseigne qui faisait partie des magasins ne respectant pas la réglementation, a expliqué que depuis décembre, suite à une action d'affichage et de recouvrement au blanc de Meudon (une poudre qui part à l'eau) de sa vitrine, réalisée par ANV COP21, elle éteignait désormais les éclairages de son magasin la nuit.

Enfin, une **pétition**, demandant à la Municipalité de faire respecter la loi et de prévoir une réglementation municipale pour que les enseignes et vitrines soient éteintes **dès la fermeture des magasins** a recueilli plus d'une centaine de signatures. La **pétition** est désormais disponible **en ligne** pour pouvoir recueillir un maximum de signatures. Elle sera adressée à Madame Le Maire et communiquée aux futur·e·s candidat·e·s aux élections municipales

Lien vers la pétition en ligne : <https://www.mesopinions.com/petition/nature-environnement/extinction-vitrines-magasins-nuit-rennes/78976>

Action Non Violente COP 21 est un mouvement populaire et non-violent pour relever le défi climatique. Les groupes locaux ANV COP 21 répondent à l'Appel « Debout et déterminé·e·s pour le climat » lancé en juin 2015, quelques mois avant la COP21. Ainsi, ils organisent des actions non-violentes et déterminées pour dénoncer des pratiques et projets climaticides. Les actions peuvent être symboliques, artistiques ou humoristiques, des actions directes d'interposition, d'occupation ou de blocage, des actions constructives ou de non-coopération et de boycott.

Contacts presse :

Pierre Lebrun : piero.lebrun@laposte.net – 07 87 55 89 53